



**COMMUNIQUÉS  
DE PRESSE**



*Communiqués de presse - archives nationales 2007*

## **Un nouvel ensemble de logements locatifs abordables à Halifax prend le virage écologique**

**HALIFAX, Nouvelle-Ecosse, le 24 mars, 2007** — Des résidents d'Halifax aménageront bientôt dans de nouveaux logements abordables et éconergétiques, à Fairview. Vingt-trois logements locatifs abordables ont été construits au 37, rue Main, aux termes de l'Entente Canada - Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable.

Gerald Keddy, député de South Shore - St.Margaret's, au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et Judy Streach, ministre des Services communautaires, ont inauguré l'ensemble locatif, aujourd'hui le 24 mars.

« Je suis fier de participer à l'ouverture officielle de l'ensemble Jacob's Manor, lequel est doté de caractéristiques éconergétiques et écologiques », a mentionné le député Gerald Keddy. « En investissant dans cet ensemble de logements avec la Nouvelle-Écosse, le nouveau gouvernement du Canada veut s'assurer que les personnes seules, les familles et les aînés d'Halifax disposent de logements de qualité à prix abordable ».

Le bâtiment, qui répond aux normes R-2000, est doté de nombreuses caractéristiques d'efficacité énergétique, comme les ampoules fluorescentes compactes, les lessiveuses à chargement frontal, les fenêtres en fibre de verre, et l'installation de chauffage et de climatisation géothermique. Les logements sont chauffés, climatisés et alimentés en eau chaude au moyen du système de chauffage géothermique perfectionné, qui tire son énergie du sol. L'immeuble comporte également un certain nombre de caractéristiques visant à protéger l'environnement, dont un revêtement de sol composé à 66 % de matériaux recyclés.

« L'ensemble Jacob's Manor constitue une vitrine sur le logement abordable », de dire Mme Streach. « Beaucoup d'efforts ont été déployés pour concevoir des logements de qualité dont la collectivité peut être fière. Il s'agit d'un excellent exemple de la manière de s'y prendre pour créer de nouveaux logements qui sont à la fois abordables et éconergétiques ».

Dans le cadre de l'Entente Canada - Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable, le gouvernement fédéral a injecté 575 000 \$ à titre de financement des immobilisations, et la province a engagé 182 000 \$ en suppléments de loyer. Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse a versé 18 000 \$ pour l'installation de chauffage éconergétique.

Le bâtiment de quatre étages comporte sept studios, un logement de deux chambres, et 15 logements d'une chambre. L'immeuble est doté d'un ascenseur, et deux logements sont accessibles en fauteuil roulant. Tous les logements sont accessibles aux visiteurs ayant des problèmes de mobilité.

L'ensemble porte le nom de Jacob's Manor en mémoire de feu Jacob Ghosn. M. Ghosn est le père de Cristine Kahil et de Jasmine et Peter Ghosn, qui gèrent l'entreprise familiale, Rockingstone Developments Incorporated.

## Nouvelles hypothécaires - Un nouvel ensemble de logements locatifs abordables à Halifax prend le ...

« Chacun devrait avoir la possibilité de vivre dans un logement accessible, éconergétique et respectueux de l'environnement », indique Cristine Kahil, présidente de Rockingstone Developments Incorporated. « Nous voulions vraiment montrer aux gens les possibilités de la nouvelle génération de logements abordables. Je crois que notre père serait très fier de ce que nous avons réussi à accomplir. Le don du terrain a permis de réaliser des maisons qui sont abordables pour les habitants de la collectivité ».

En mars 2009, le gouvernement fédéral, la province et ses partenaires, auront engagé 56,2 millions de dollars aux termes de l'Entente Canada - Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable pour la construction ou la rénovation de logements abordables dans la province.

Les personnes intéressées pourront obtenir des précisions au sujet de l'Entente Canada - Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable en s'adressant aux bureaux locaux des services d'habitation ou en consultant le site Web du ministère des Services communautaires au [www.gov.ns.ca/coms](http://www.gov.ns.ca/coms).

### **Renseignements :**

Karen White  
Services communautaires  
Tél. : 902-424-4038  
[whitekl@gov.ns.ca](mailto:whitekl@gov.ns.ca)

Mary-Jana Wege  
Société canadienne d'hypothèques et de logement  
Tél. : 902-426-6581  
[mwege@cmhc-schl.gc.ca](mailto:mwege@cmhc-schl.gc.ca)

[Voir le discours](#)

### **Document d'information**

#### **Entente Canada - Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable**

##### **Première phase**

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont signé une Entente concernant le logement abordable le 13 septembre 2002. Cette première phase prévoyait l'investissement, de la part du fédéral, d'une somme de 18,63 millions de dollars, à laquelle devait se greffer une contribution équivalente de 18,63 millions de dollars de la part de la province de la Nouvelle-Écosse.

Dans son discours du Trône de 2001, le gouvernement du Canada annonçait qu'il aiderait à stimuler la production de logements locatifs abordables. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement se sont rencontrés deux fois pour mettre au point les détails d'une initiative en matière de logement abordable qui répondrait aux besoins et aux priorités de chaque province et territoire, tout en atteignant l'objectif d'accroître le nombre de logements abordables. Le cadre de référence définitif, qui a été élaboré et accepté le 30 novembre 2001, comprend les éléments suivants :

- les provinces et les territoires ont la responsabilité première de concevoir et de mettre en application les programmes de logement;
- les provinces et les territoires requièrent des programmes souples qui répondent à leurs besoins respectifs en matière de logement;

## Nouvelles hypothécaires - Un nouvel ensemble de logements locatifs abordables à Halifax prend le ...

- cette initiative doit avoir pour résultat la création de logements abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste;
- les logements subventionnés devront demeurer abordables pendant au moins 10 ans;
- la subvention maximale doit être de 25 000 \$ par logement;
- les provinces et les territoires devront fournir une contribution globale équivalente à celle du gouvernement fédéral.

### **Deuxième phase**

Une nouvelle entente a été signée le 3 mars 2005 en vertu de laquelle chaque ordre de gouvernement injectera 9,46 millions de dollars dans la construction ou la rénovation de logements abordables en Nouvelle-Écosse. La deuxième phase tient compte du cadre de référence établi à la première phase de l'Entente concernant le logement abordable, à l'exception près que la subvention maximale est plus élevée, et que les ménages ou clients potentiels doivent être admissibles au logement social et inscrits à cette fin sur une liste d'attente.

### **Autres mesures d'aide du gouvernement fédéral en matière de logement en Nouvelle-Écosse**

La contribution fédérale de 28,09 millions de dollars s'ajoute aux dépenses actuelles du gouvernement du Canada pour le logement dans la province de la Nouvelle-Écosse. Chaque année, le gouvernement fédéral affecte environ 80,9 millions de dollars sous forme de contributions et de subventions pour venir en aide à quelque 22 850 ménages à revenu peu élevé, aînés, personnes handicapées, Autochtones et victimes de violence familiale.

Ce montant comprend les fonds destinés au logement social et environ 7 millions de dollars consacrés au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), au programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA), au Programme de réparations d'urgence (PRU) et au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH).

### **Autres mesures d'aide du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en matière de logement**

Le gouvernement provincial offre des programmes pour aider les ménages au revenu faible ou modeste à conserver, à acquérir ou à louer des habitations sûres, abordables et de taille convenable. Par l'entremise des organismes d'habitation, la Nouvelle-Écosse possède et exploite plus de 12 000 logements locatifs destinés aux familles et aux aînés. Le loyer est fondé sur le revenu du ménage. Nous consentons également des subventions et des prêts pour réparer ou agrandir les maisons, de même que des fonds hypothécaires pour acquérir ou construire des maisons modestes.